

Contre plan d'urgence pour Mayotte

Garantir l'égalité des droits et les besoins fondamentaux à Mayotte

Le groupe parlementaire de la France insoumise consacre depuis le début de son existence en 2017 une attention particulière aux collectivités dites des Outre-mer et à Mayotte. Leurs spécificités et leur abandon par l'État sont pris en compte tant dans nos travaux programmatiques que parlementaires. Car les **Outre-mer sont perpétuellement négligés** et mis de côté par le pouvoir, souvent relégués dans les projets de lois à des habilitations à légiférer par ordonnance en fin de texte. Cette situation atteint son paroxysme en ce qui concerne **Mayotte, 101ème département de France, le plus pauvre de tous**, et qui n'a de département que le nom.

L'égalité réelle à Mayotte n'est qu'un vœu pieux alors que la République y fait honteusement défaut comme nulle part dans l'Hexagone. À l'occasion des dix ans de la départementalisation de Mayotte, la Cour des comptes fait le constat affligeant de l'échec total des plans qui se sont succédés depuis une décennie, que ce soit le plan "Mayotte 2025" de François Hollande ou le plan d'urgence de 2018 : *« Alors qu'ils avaient pour objet de projeter une ambition de moyens et de long terme pour l'archipel, aucun des deux plans de développement n'a été animé et suivi au-delà de l'année de son lancement »*. **Parmi tous les départements ultramarins, c'est à Mayotte que l'État dépense le moins**. Selon une étude de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) datant de 2022, les transferts financiers publics bénéficiant à Mayotte ne s'élèvent qu'à 5 000 par habitant contre plus de 20 000 euros par habitant de dépenses des administrations publiques pour la France entière, soit 4 fois plus.

De cette situation découlent des inégalités socio-économiques catastrophiques : **la population est touchée à 77% par la pauvreté**, 5 fois plus que dans l'Hexagone. En 2018, l'Insee indiquait que **la moitié de la population vivait avec moins de 260 euros par mois**, soit un niveau de vie médian six fois plus faible qu'en France hexagonale.

Les effets du cyclone Chido ont été démultipliés par ces fragilités. S'ajoute le manque d'anticipation, alors même que les risques naturels majeurs étaient connus. Ainsi, Mayotte est l'un des départements les moins couverts par des plans de prévention des risques naturels, comme l'a révélé le rapport de la

commission d'enquête sur la gestion des risques naturels majeurs dans les territoires d'Outre-mer publié le 27 mai 2024¹. Olivier Brahic, directeur général de l'Agence régionale de santé, soulignait lors de son audition l'inquiétante impréparation des populations en cas de cyclone : *“le bilan victimaire pourrait être plus lourd [que pour Irma] du fait de l'importance des bangas et bidonvilles où les tôles qui s'envolent pourraient causer de très gros dégâts.”*

Cette catastrophe met en lumière les défaillances de l'État : elle doit alors être l'opportunité d'enfin rattraper le retard accumulé à Mayotte du fait d'une absence de politiques publiques structurantes.

Malheureusement le Gouvernement ne prend pas la mesure de l'abîme dans laquelle Mayotte est plongée et ses propositions sont insuffisantes, que ce soit dans le projet de loi d'urgence qui prévoit une reconstruction au rabais de l'archipel avec un blanc seing pour que le Gouvernement légifère de manière dérogatoire par ordonnances, le plan “Mayotte debout” dont les mesures sont limitées et court-termistes, ou encore le futur projet de loi plus structurel qui sera l'occasion pour le Gouvernement de s'en prendre obsessionnellement aux migrant·es plutôt que de répondre aux besoins sociaux, économiques et écologiques de l'archipel. **Les Outre-mer sont une chance pour notre République et non un fardeau, elles peuvent et doivent être à l'avant-garde de la bifurcation écologique et du progrès social.** Voilà notre projet, tandis que le Gouvernement rejoint ses prédécesseurs et va droit dans le mur.

Il est temps d'agir pour Mayotte et le groupe parlementaire de La France insoumise-Nouveau Front Populaire propose dans le présent contre-plan un ensemble de réformes nécessaires pour sortir les Mahorais·es de la détresse dans laquelle ils vivent depuis trop longtemps. Ces propositions sont issues de nos travaux programmatiques et parlementaires, de la Plateforme d'union des revendications pour la sécurité et le développement de Mayotte, des 101 mesures pour l'ancrage de Mayotte dans la République du 28 mars 2018 issues d'un travail entre syndicats et associations, des demandes des syndicats, associations et collectifs, des auditions organisées par la présidente de la commission des affaires économiques Aurélie Trouvé à l'occasion de l'examen du projet de loi d'urgence pour Mayotte à l'Assemblée nationale ou encore des rencontres de la délégation insoumise à Mayotte menée

¹ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cerisnatom/l16b2659-ti_rapport-enquete

par Mathilde Hignet et Nadège Abomangoli et des retours des groupes d'action insoumis à Mayotte.

Sommaire

Un accès à l'eau garanti.....	4
Un logement digne pour chacun.e.....	9
Infrastructures : un réseau de routes, de communication et d'électricité sur l'archipel.....	14
Mettre fin à la pauvreté à Mayotte.....	18
Garantir la sûreté à Mayotte.....	21
Reconstruire une école de l'égalité et de l'émancipation à Mayotte.....	24
Etablir un système de santé pour notre bien commun.....	27
Une activité économique au service des Mahorais·es.....	30
Une agriculture et une pêche qui nourrissent la population et celles et ceux qui en vivent.....	34
Garantir un accueil digne des migrant·es.....	37
Les Outre-mer à l'avant-garde de la bifurcation écologique.....	40

Un accès à l'eau garanti

Des pénuries d'eau de longue date et un investissement insuffisant dénoncé chaque année

L'accès à l'eau est malheureusement une problématique commune à de nombreuses collectivités des Outre-mer sans qu'aucune politique publique n'y réponde, ce que les député·es LFI-NFP dénoncent chaque année notamment à l'occasion de l'examen du budget de l'État.

Depuis 2017, l'archipel est régulièrement soumis à des restrictions d'eau à chaque fin de saison sèche et au début de la saison des pluies, le temps que les rivières et les retenues d'eau se remplissent. Depuis 2020, l'eau disponible (potable ou non) est inférieure aux besoins des Mahorais·e : le changement climatique a réduit la période des pluies en conservant sa densité, ce qui s'ajoute à l'évapotranspiration due à l'augmentation des températures. Malgré la prévisibilité de cette situation et les alertes des associations locales, l'État n'a pas pris de mesure pour y faire face. Comme toujours à Mayotte, les crises ne sont pas anticipées et sont gérées dans l'urgence, avec des solutions court-termistes visant à limiter (trop peu) les dégâts.

Lors de la crise de l'eau particulièrement sévère de 2023, Mayotte a fait face à des restrictions d'eau sans précédent. Pour la plupart des habitant·es, l'eau ne coule plus qu'une trentaine d'heures par semaine, un jour sur trois. La coordinatrice du collectif "Mayotte a soif" Racha Mousdikoudine estimait que *"les politiques n'ont pas anticipé une situation connue de longue date"*. Le 13 juillet 2023, notre groupe parlementaire demandait un plan d'urgence "eau" pour Mayotte et un débat à l'Assemblée nationale, alors que la préfecture annonçait que les communes de Mamoudzou, Koungou, Pamandzi et Dzaoudzi subissaient sept coupures « nocturnes » par semaine, de 16h à 8h du matin et que treize autres villes du département devaient faire face à « trois tours d'eau » de 24 heures par semaine. **Le 4 septembre 2023, l'eau était même coupée deux jours sur trois** et, dans les secteurs de « forte activité » à Mamoudzou, Koungou et sur l'ensemble de l'île de Petite-Terre, la préfecture annonçait des coupures pouvant aller jusqu'à 36 heures d'affilée !

L'absence d'anticipation et de planification est particulièrement visible concernant le **manque d'investissement pour renouveler et améliorer le réseau de distribution**, afin d'éviter les fuites et d'adapter les infrastructures aux conséquences du changement climatique. Mayotte est dotée d'un réseau de

canalisation de 760 km avec **un taux de perte de 30 %, soit 12 000m²/jour², voire de 40 %**. Des acteurs soulignent le sous-dimensionnement du réseau de canalisations, avec des petits réservoirs d'eau traitée : ces petits réservoirs disposent en effet d'une capacité limitée, avec moins de 24h d'autonomie et 18 avec moins de 12h d'autonomie. Ils ne peuvent donc pas jouer le rôle de stock tampon³.

Les coupures d'eau durant plusieurs jours rythment le quotidien des Mahorais·es, avec des conséquences désastreuses.

Aujourd'hui, on parle de la nécessité de rétablir l'accès à l'eau après le cyclone, mais **l'accès à l'eau potable à Mayotte est constamment perturbé et ce sur le long terme**. Comme l'a récemment souligné la mission d'information parlementaire sur l'avenir institutionnel des Outre-mer, *“le manque d'eau potable récurrent pénalise la population autant qu'il dissuade les acteurs économiques d'investir à Mayotte et freine ainsi le développement de l'archipel”*⁴. Lorsqu'il y a de l'eau, elle est souvent impropre ce qui aggrave les risques de maladies infectieuses comme le choléra. Avant le cyclone, l'Agence régionale de santé (ARS) recommandait déjà de faire bouillir l'eau avant de la consommer, bien qu'elle affirmait en parallèle que l'eau du robinet était potable et sans risque⁵. Le 3 juillet 2024, Santé Publique France indiquait dans son point épidémiologique⁶ consacré au **choléra** que les foyers de la maladie se trouvaient *“dans des quartiers précaires avec des difficultés d'accès à l'eau potable et des problèmes d'assainissement, favorisant ainsi la propagation de la maladie. La grande majorité des cas identifiés dans la commune de Mamoudzou déclarent utiliser de l'eau de rivière pour leurs besoins quotidiens (boisson et/ou hygiène corporelle)”*. Dans son point du 26 septembre 2024⁷, Santé Publique France liste également trois maladies hydriques à Mayotte : **hépatite A, fièvre typhoïde et diphtérie** (taux de déclaration environ 70 fois plus élevé que le taux d'incidence de la France hexagonale). La conclusion de l'agence est sans appel : *“les difficultés d'accès à l'eau potable grandissantes poussent une partie de la*

²<https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2024/12/cycles-de-leau-a-mayotte-et-gestion-de-la-re-source-2023-2024.pdf>

³<https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2024/12/cycles-de-leau-a-mayotte-et-gestion-de-la-re-source-2023-2024.pdf>

⁴ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/om/l17b0774_rapport-information

⁵<https://www.mayotte.ars.sante.fr/lagence-regionale-de-sante-dement-les-informations-selon-lesquelles-leau-du-robinet-mayotte-serait>

⁶<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/ocean-indien/documents/bulletin-regional/2024/cholera-a-mayotte.-point-au-3-juillet-2024>

⁷<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/ocean-indien/documents/bulletin-regional/2024/maladies-hydriques-a-mayotte.-point-au-26-septembre-2024>

population à recourir à des sources d'eau non sécurisées (rivières, eau récupérée hors du domicile et stockée, etc.)”.

En mars 2024, l'Unicef parlait à Mayotte d'un "accès à l'eau potable presque impossible", rappelant que "des gestes aussi simples que boire, se laver les mains ou cuisiner relèvent du défi"⁸. La sécheresse que connaît l'archipel accentue la pénurie d'eau. Cela impacte toutes les activités du quotidien et des services publics, comme les écoles qui ferment souvent à cause du manque d'eau. Le réseau de distribution d'eau est largement défaillant et les retenues collinaires (réserves artificielles) qui fournissaient 80 % de la population en eau ne permettent plus de satisfaire les besoins. Bien avant le cyclone, **6 logements sur 10 étaient dépourvus du confort sanitaire de base** (eau courante, toilettes ou douche) et **30% des logements n'avaient pas accès à l'eau courante**. Le 25 novembre dernier un allongement des coupures avait été décidé, prévoyant des coupures d'eau jusqu'à 2 jours et demi par semaine. Malgré tout cela, **le prix de l'eau à Mayotte est exorbitant** : selon une étude de 60 millions de consommateurs de 2021, le prix du mètre cube d'eau à Mayotte était de 8 euros, soit le double de la moyenne française⁹.

Le cyclone a aggravé cette situation et les réponses ne sont toujours pas à la hauteur

Le cyclone a fortement touché les usines de traitement et stations de pompage, le réseau de canalisations a été endommagé et l'eau est impropre à la consommation humaine du fait des fortes pluies. Le Plan "Mayotte debout" comporte un axe dédié à l'eau et prévoit l'intervention de l'armée sur le réseau de distribution de l'eau ainsi que la remise en état des constructions détériorées. Le Gouvernement avait également promis qu'à partir du 6 janvier le volume de production d'eau potable obtenu avant Chido serait atteint (38 000m³ par jour) et qu'avant le 30 juin 2025 une production de 40 000 m³ par jour serait atteinte. Il se dit prêt à augmenter les moyens du Plan eau Mayotte (60 millions en 2025) et de mettre en place une deuxième usine de dessalement ainsi qu'une troisième retenue collinaire. Concernant la qualité de l'eau, 2,8 millions de pastilles de chlore auraient été distribuées. Un décret a également été pris pour bloquer les prix des produits de grande consommation tels que l'eau en bouteille au prix à la date du 13 décembre 2024.

⁸ <https://www.unicef.fr/article/mayotte-un-acces-a-leau-potable-presque-impossible/>

⁹<https://www.60millions-mag.com/2021/03/22/eau-du-robinet-pourquoi-de-telles-hausses-des-factures-18449>

Ces objectifs sont insuffisants, puisque inférieurs à la consommation quotidienne du département, estimée à 46 000 mètres cubes d'eau par jour, et ce nombre augmente de 3000m³ chaque année. Sachant que cette consommation est bien en deçà des besoins, et que la consommation domestique en eau potable par habitant à Mayotte est d'environ 97 litres par jour contre 150 litres en Hexagone. La distribution de bouteilles dans l'urgence occasionne une forte empreinte énergétique pour l'acheminement et ne convient pas pour alimenter les établissements de santé qui ont besoin d'eau pour fonctionner. Ces mesures ne permettent pas d'apporter de l'eau partout sur le territoire. Dans de nombreux endroits les habitant·es se retrouvent à puiser eux-mêmes de l'eau insalubre. Cette gestion dans l'urgence est complexifiée du fait du manque d'investissements dans les infrastructures. Au-delà de leur inefficacité, les associations dénoncent des solutions d'urgence qui ne pourront durer dans le temps, voire seront nocives : une usine de dessalement rejette des polluants et des quantités importantes de saumure, néfaste pour la faune marine. Le coût de l'eau est trois à quatre fois plus cher, car ces usines consomment énormément d'électricité, produite à Mayotte avec du pétrole. Quant à la retenue d'eau, elle risque d'envaser un estuaire et d'étouffer une mangrove.

De plus, la construction d'infrastructures annoncée par le Plan "Mayotte debout" n'est qu'un recyclage de mesures déjà promises : en septembre 2023, un plan de mesures de crise dit "Plan Marshall" annonçait déjà la réalisation d'une nouvelle usine de dessalement et d'une troisième retenue collinaire. Ces mêmes mesures avaient déjà été prévues dans un plan d'urgence datant de 2017. À noter que la troisième retenue collinaire est un projet en attente depuis 1997. **Les annonces du Gouvernement ne sont que des projets déjà prévus mais jamais réalisés, et aucun calendrier ni investissement n'a été détaillé.** Il est temps de sortir de l'urgence permanente et de prévoir un réel plan d'accès à l'eau pour Mayotte.

Nos propositions

- **Inscrire le droit fondamental à l'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité** dans la Constitution française (Proposition de loi constitutionnelle reconnaissant le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental n°549 de Gabriel Amard¹⁰)
- **Créer un haut-commissariat du droit à l'eau**, à l'assainissement et à la protection du cycle de l'eau dont les missions couvriront l'eau potable,

¹⁰ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0549_proposition-loi

l'assainissement, la prévention des sécheresses et des inondations, la gestion des bassins, la qualité de l'eau, la gestion des eaux souterraines, une proposition issue de notre Plan pour protéger l'eau, bien commun de l'humanité publié en mars 2023¹¹.

- **Développer un plan de reboisement et végétalisation de Mayotte** pour permettre une meilleure infiltration de l'eau dans les sols et les nappes phréatiques, une recommandation de Mathilde Panot dans le cadre du rapport de la commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences n° 437¹²
- **Instaurer un bouclier des prix sur l'eau en bouteille jusqu'à l'arrêt des tours d'eau, annuler les factures exorbitantes des habitant·es à Mayotte au moins jusqu'au 31 mars 2025**, enquêter sur les pratiques de facturation abusive de l'eau à Mayotte, des recommandations également issues de la commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences de juillet 2021.
- **Réhabiliter, adapter et améliorer les infrastructures d'eau et d'assainissement** tout en respectant l'environnement (l'actuel projet d'usine de dessalement est accusé d'avoir de lourds impacts environnementaux sur le lagon), installer massivement des bornes-fontaines, récupérer l'eau de pluie.
- Mettre en œuvre un **plan massif de renouvellement des canalisations** et accélérer en priorité les travaux déjà engagés en Outre-mer
- **Bloquer et diminuer le prix de l'eau** pour l'aligner sur les prix hexagonaux
- Intégrer la **gestion parcellaire des eaux de pluie** aux nouvelles constructions
- **Budget 2025** : Plan pour le droit d'accès à l'eau dans les Outre-mer (500 millions dès 2025)¹³

¹¹ <https://lafranceinsoumise.fr/2023/03/30/notre-plan-pour-protger-leau-bien-commun-de-lhumanite/>

¹² https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ceeau/l15b4376_rapport-enquete

¹³ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/0324C/CIION_FIN/CF1016.pdf

Un logement digne pour chacun.e

Une situation catastrophique bien avant le cyclone

Le cyclone a également révélé l'ampleur de la **crise du logement** à Mayotte : **au moins 4 habitations sur 10 étaient déjà des constructions précaires**. Celles-ci sont bâties plus ou moins en dur, dans des zones dites "en aléas forts" qui ne devraient pas être constructibles car dangereuses. Près d'un tiers des habitants vivraient dans un bidonville selon les associations, confrontés à des risques sanitaires importants, à un manque d'accès à l'électricité ou à l'eau courante, ou encore au surpeuplement et à la promiscuité.

Cette situation est en grande partie le résultat d'une **politique du logement social très insuffisante voire inexistante** qui empêche l'accès à un habitat digne et durable pour les plus pauvres alors que le revenu médian est de 260 euros par mois et que plus du trois quarts des habitants vit sous le seuil de pauvreté. Comme en Hexagone, les pénuries sont graves : on estime à 8000 le besoin en logements locatifs sociaux supplémentaires à l'horizon 2025 pour les seules communes soumises à obligation (contre 200 à 400 construits en moyenne par an depuis 2016). **Le Plan logement Outre-mer (2019-2022), qui annonçait 150 000 logements en 10 ans pour l'ensemble des territoires ultramarins, n'a jamais été traduit sur le plan budgétaire**. La situation est d'autant plus problématique que le montant de la plupart des prestations sociales est divisé par deux pour Mayotte, et que les APL ne sont pas versées à ses résidents.

Quant aux programmes de réhabilitation de certains habitats et de construction de nouveaux logements, ils sont largement "*insuffisants*" et "*inadaptés*" (Fondation Abbé Pierre). **Lorsque ces derniers sont enfin livrés, leurs prix sont souvent prohibitifs** : en moyenne, le prix de location mensuel par mètre carré de surface habitable au 1er janvier 2022 s'établissait à 8,76 euros à Mayotte, tandis que la moyenne nationale s'établit à 6,05 euros, selon l'Union sociale pour l'habitat Outre-mer (USHOM). Le logement social est aussi concerné par ce surcoût. En effet, le parc en Outre-mer étant en moyenne plus récent, les bailleurs sociaux n'ont pas l'assise financière pour apporter des fonds propres dans les opérations et faire baisser les coûts.

La crise du logement a été aggravée par des **opérations d'expulsions massives et de démolition** ciblant l'habitat précaire organisées par le Gouvernement, sans qu'aucune solution de relogement pérenne et digne ne soit proposée aux personnes délogées. **L'opération Wuambushu** (avril 2023) a été

d'une violence inédite. Pour la Défenseure des droits, les expulsions qui y ont eu cours "constituent l'une des atteintes les plus graves"¹⁴ aux droits fondamentaux. **L'exécutif ne recule devant aucune irrégularité**, la Défenseure des droits étant par ailleurs intervenue dans une procédure dont il ressortait que le préfet avait décidé de faire évacuer et détruire des habitations malgré une ordonnance du juge suspendant la mesure.

Derrière cet abandon et ces politiques répressives au service des obsessions sécuritaires de Darmanin, et désormais de Valls et Retailleau, un **discours anti-pauvres et raciste** se fonde sur l'idée que les bidonvilles n'accueilleraient que des personnes en situation irrégulière. Ce discours déshumanisant est aussi mensonger : d'après les enquêtes de Harappa et selon les chercheurs¹⁵, **deux tiers des ménages qui vivaient dans un logement précaire avaient à leur tête un adulte de nationalité française ou en situation régulière**. Dans ces mêmes logements, un adulte sur deux était en situation régulière sur le territoire.

Cette situation est insupportable. **La possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif de valeur constitutionnelle** (Conseil constitutionnel, Décision n° 94-359 DC du 19 janvier 1995). La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, ratifiés par notre pays, affirment le **droit de chaque individu à un logement adéquat**.

Après la catastrophe, un Gouvernement qui n'a retenu aucune leçon

Des quartiers entiers ont été rasés par le passage du cyclone. L'habitat précaire (constitué notamment de cases en toits de tôles) a été "complètement détruit" par le cyclone selon le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, alors qu'il concerne au moins un tiers de la population de Mayotte. Cela explique le bilan humain, chiffré pour l'instant à 39 décès et plus de 5600 blessés, qui ne cesse d'augmenter.

Alors que plusieurs milliers de personnes se retrouvent sans habitation, le Gouvernement ne trouve rien de mieux à faire que de se cramponner à sa politique répressive, s'engageant à **empêcher et interdire la reconstruction des bidonvilles**. Ainsi, si des tôles bac acier sont censées être acheminées en urgence et sont incluses dans la liste de produits à prix bloqués, leur **vente est restreinte et contrôlée par la préfecture** alors que près d'un tiers de l'habitat

¹⁴<https://www.defenseurdesdroits.fr/mayotte-la-defenseure-des-droits-accentue-ses-actions-pour-le-respect-des-droits-fondamentaux-490#:~:text=L'expulsion%20et%20la%20destruction,du%20droit%20%C3%A0%20un%20h%C3%A9bergement>.

¹⁵ *Libération*. Tribune par un collectif d'universitaires spécialistes de Mayotte : Cyclone Chido à Mayotte : pour un habitat décent pour toutes et tous (16 décembre 2024)

sur l'archipel en est constitué. Cette mesure est une nouvelle occasion pour le Gouvernement de perpétuer son lien mensonger et xénophobe entre immigration illégale et habitat précaire : la vente de ce matériau à destination des particuliers est désormais réservée à ceux qui réparent leur domicile sur présentation de justificatifs de domicile et d'identité. Or, tant qu'aucune solution digne et pérenne ne sera proposée aux habitant·es de Mayotte, ces mesures ne serviront à rien sinon à mettre délibérément en danger les habitant·es de l'archipel. Ces habitations de fortune, fragiles et insalubres, se reconstruisent déjà.

Les **opérations de démolition d'ampleur, inutiles et déployées au mépris des droits humains ont repris**, la dernière datant du 11 décembre dans le bidonville de Mavadzani : 466 cases ont été démolies, mais seulement 22 % des personnes concernées ont accepté les propositions de relogement. *“La plupart des familles, en situation régulière, refusent ces propositions car le nouveau logement, disponible pour trois mois maximum la plupart du temps, se trouve trop loin de l'école. Cela les oblige à déscolariser les enfants, c'est inconcevable pour eux”* selon Daniel Gros, de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) à Mayotte.

La politique de reconstruction, y compris de logements, envisagée par le Gouvernement dans son projet de loi d'urgence pour Mayotte est **insuffisante et comporte de nombreux risques**. Le texte prévoit de multiples dérogations aux règles d'urbanisme, d'expropriation et de commande publique pour construire plus vite et moins cher, avec les dangers que cela suppose. Ainsi, dispenser de toute formalité au titre du code de l'urbanisme toutes les constructions temporaires (n'excédant pas 2 ans) fait peser des risques importants. Ces constructions sont plus fragiles et donc plus exposées aux risques, d'autant plus qu'elles pourraient perdurer en raison de la grave pénurie de logements à Mayotte. Le Gouvernement est prêt à prendre le risque que les entreprises en charge des constructions temporaires abusent de cette dispense totale, et ainsi mettent l'environnement comme les sinistré·es en danger, dans le cas où les hébergements d'urgence ne respectent pas des règles de sécurité ou sont bâtis sur des endroits dangereux.

Nos propositions :

- **Constitutionnaliser le droit à un logement digne**
- **Garantir le relogement durable de toutes les personnes présentes à Mayotte** ou, si les personnes l'acceptent, sur le reste du territoire, qu'elles y soient de manière régulière ou non, et interdire les expulsions sans

solution de relogement. La solidarité nationale doit permettre de mieux répartir les solutions d'hébergement d'urgence.

- Mettre en oeuvre un **plan pluriannuel d'investissement** et de développement des services publics, y compris en matière de logement, à Mayotte
- Organiser un **véritable plan logement en Outre-mer** (nous avons fait adopter **200M d'euros** pour le financer en commission lors du PLF 2025)
- **S'opposer aux dérogations aux règles de l'urbanisme** qui ne respectent pas les mesures visant à garantir la sécurité des personnes et la préservation de l'environnement
- Prendre en compte les besoins de **confort thermique en milieu tropical** dans les opérations de reconstruction et les intégrer dans les nouvelles normes de construction.
- Intégrer la **gestion parcellaire des eaux de pluie** aux nouvelles règles techniques auxquelles sont soumis les nouvelles constructions et travaux
- Garantir que les mesures relatives aux constructions contribuent systématiquement à **prévenir le ruissellement** et ses effets sur les constructions.
- **Interdire**, pour une durée de 2 ans, **toute restriction** administrative ou militaire à **l'accès aux matériaux de construction**, et notamment la tôle bac acier, faite aux particuliers.
- **Annuler les factures de loyer** du 14 décembre 2024 au 31 mars 2025
- **S'opposer à toute décision d'expropriation prise par ordonnance** qui permettrait au Gouvernement de passer outre l'obligation d'identifier et d'indemniser préalablement à l'expropriation le propriétaire dont le terrain est concerné par un projet de reconstruction. De telles mesures cibleraient avant tout les personnes concernées par l'habitat informel.
- **Modifier les conditions d'indemnisation et de relogement** des occupants de locaux dont la démolition est rendue nécessaire par la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipements publics. En effet, ces droits sont subordonnés à des conditions absurdes face à la réalité de Mayotte : occupation à titre de résidence principale, continue et paisible par l'occupant des locaux, par lui construits, depuis dix ans.
- Intégrer Mayotte dans la liste des territoires pouvant avoir recours au **dispositif expérimental d'encadrement des loyers** actuellement en vigueur en zone tendue.

- Mettre en place un **service public du logement** protégé de la financiarisation
- **Favoriser l'accès au logement social et lutter contre les pénuries**, via une application rigoureuse de la loi DALO (2007, “droit au logement opposable”), qui oblige la puissance publique à obtenir des résultats, et qui permet de lui demander de se voir attribuer en urgence un logement social, sous certaines conditions, notamment de précarité.

Infrastructures : un réseau de routes, de communication et d'électricité sur l'archipel

Des infrastructures insuffisantes et délabrées avant le Cyclone

Avant le passage dévastateur du Cyclone Chido, **l'état des infrastructures électriques à Mayotte témoignait déjà d'un abandon criant de la part de l'État**, incapable d'anticiper les besoins croissants de la population. Alors que la consommation d'électricité a augmenté de 6,2 % en 2023, l'indépendance énergétique reste un objectif lointain, laissant l'archipel dans une situation de dépendance énergétique alarmante, à hauteur de 91,9 %. Plus inquiétant encore, **seulement 45 % des foyers ayant l'électricité ont une installation protégée et 21 % des habitant·es qui occupent une habitation fragile n'ont tout simplement pas d'électricité**¹⁶. Ce retard manifeste dans le développement des infrastructures illustre un manque de volonté politique de l'État, qui a trop longtemps laissé Mayotte à la marge de ses priorités.

Ce même abandon se reflète dans les installations de communications, où les infrastructures numériques sont tout aussi insuffisantes en plus d'être défailtantes. À Mayotte, seuls 29 000 abonnements internet sont recensés pour une population de 300 000 habitants, soit **un taux d'équipement dérisoire de 10 %**. Par ailleurs, 37 % seulement des habitant·es disposent d'une carte SIM, et la majorité d'entre eux utilisent des cartes prépayées, témoignant d'une précarité numérique persistante. Là encore, **l'absence d'investissements significatifs de l'État maintient l'archipel dans un isolement numérique qui freine son développement économique et social**.

Le réseau routier de Mayotte est dans un état déplorable, conséquence directe d'un manque d'anticipation et de suivi de la part de l'État. Les travaux, notamment liés à la gestion de la crise de l'eau, ont rendu les routes dangereuses et impraticables, au grand dam des commerces, qui dénoncent un impact direct sur leurs activités. En outre, il est nécessaire de développer le réseau routier à Mayotte. En effet, à Mamoudzou, où se concentrent 80 % du trafic, l'absence d'axes alternatifs et de transports en commun structurés aggrave une situation déjà critique. Les coûts liés à la dégradation des routes sont exorbitants : à Mayotte, la location d'un véhicule électrique atteint 750 euros par mois, contre 250 euros dans l'Hexagone¹⁷, et un véhicule neuf vieillit trois fois plus vite.

¹⁶ <https://shs.cairn.info/revue-recherche-sociale-2020-1-page-6?lang=fr&tab=texte-integral>

¹⁷ <https://www.linokwezi.fr/le-collectif-des-citoyens-de-mayotte-sen-prend-a-letat-desastreux-des-route-s/>

Malgré des investissements ponctuels, les routes ne respectent pas toujours les normes. **Construire un kilomètre coûte jusqu'à dix fois plus cher qu'en Hexagone** (15 millions d'euros contre 1,5 million). La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte (DEALM) elle-même admet que le réseau est hétérogène¹⁸, conséquence de travaux d'urgence mal surveillés et réalisés à la hâte. Une fois de plus, l'abandon de l'État laisse Mayotte payer le prix fort de son isolement.

Un rétablissement expéditif

Onze jours après le passage du cyclone Chido, Mayotte était encore plongée dans le chaos. 85 % des habitant·es étaient privés d'électricité, le réseau mobile et internet était gravement perturbé, avec 99 % des usager·es du réseau fixe d'Orange déconnectés, isolant encore davantage l'archipel. Entre 25 et 30 % du réseau routier restait jonché d'arbres et de débris, compliquant l'acheminement de l'aide humanitaire. À l'heure où le Gouvernement propose un plan d'Urgence loin d'être suffisant pour répondre aux besoins des Mahorais·es, les infrastructures de l'archipel sont toujours défailtantes : l'urgence dans la lenteur. **Or, pas de société sans réseaux** : la reconstruction des télécommunications est une urgence vitale à Mayotte pour contacter des disparus, rassurer les proches, organiser les distributions, identifier les besoins... C'est pourquoi les télécommunications sont un bien collectif, développées par le service public avant leur privatisation désastreuse. Mais un **cap est franchi à Mayotte avec le choix du Gouvernement Bayrou de faire appel à la société d'Elon Musk**, milliardaire d'extrême-droite futur membre du Gouvernement de Donald Trump. Sa société Starlink, ennemie de la filière aérospatiale et télécoms française, est ainsi privilégiée pour assurer un wi-fi provisoire, solution gadget qui bénéficie de tous les générateurs électriques, au détriment des opérateurs de réseau mobile ou des solutions de communication de crise sécurisée françaises (Airbus, Orange, Eutelsat...) ! C'est une véritable humiliation, une dépense improvisée pour des terminaux sans avenir, prodiguant un réseau moins couvrant et de qualité discutable, dépossédant les technicien·nes sur place.

Par ailleurs, le projet de reconstruction porté par le Gouvernement s'entête dans les mêmes erreurs ayant conduit au désastre humain et matériel causé par le Cyclone. Confondant vitesse et précipitation, l'ensemble des installations de communications vont se faire sans contrôle suffisant de leur

¹⁸ <https://www.mayottehebdo.com/actualite/transport/reseau-routier-abime-par-travaux-crise-leau/>

pérennité, se cantonnant à la construction à l'identique. Reconstruire à l'identique, c'est graver les erreurs dans la pierre. Refaire à l'identique, c'est ignorer les leçons que nous devrions tirer du cyclone Chido. **Une reconstruction durable exige une réflexion approfondie sur la résilience des infrastructures face au changement climatique, une évaluation rigoureuse des matériaux et des techniques utilisées, ainsi qu'une adaptation aux spécificités de l'archipel.** Il est impératif de repenser et d'améliorer, non seulement pour réparer les dégâts, mais pour protéger l'avenir.

Propositions :

Route

- Investir immédiatement 200 millions d'euros afin de financer les projets de **transports collectifs** portés par les collectivités et par la population des Outre-mer
- Réfection urgente des routes
- **Rénover l'ensemble du réseau routier** de Mayotte conformément aux normes techniques environnementales
- S'appuyer sur les acteurs locaux pour déployer un maillage routier suffisant afin de **désasphyxier** Mamoudzou
- **Réduire le coût des pièces automobiles** liées à la suspension et au freinage des véhicules à moteur, tout modèle confondu, et étendre le bouclier qualité-prix à ces pièces détachées

Communication

- **Annuler les factures de téléphonie** du 14 décembre au 31 mars 2025
- **Reconstruire les installations de communication** conformément à la morphologie de l'île afin de les rendre résistantes au phénomène d'érosion des sols et aux catastrophes climatiques
- Fixer comme objectif de **raccorder l'ensemble de la population** mahoraise à internet
- **Étendre le bouclier qualité prix** à d'autres produits notamment ceux liés à la communication et bloquer à la baisse les prix
- **Prioriser les fournisseurs français** et leur accorder les générateurs requis pour couvrir 90 % de la population et assurer notre souveraineté télécom.

Electricité

- **Annuler les factures d'électricité** du 14 décembre au 31 mars 2025
- **Reconstruire les installations électriques** conformément à la morphologie de l'île afin de les rendre résistantes au phénomène d'érosion des sols et aux catastrophes climatiques
- Investir 300 millions d'euros dans l'**autonomie énergétique 100 % énergies renouvelables** des Outre-mer
- Fixer comme objectif de **raccorder l'ensemble de la population** mahoraise à l'électricité
- **Enfouir l'ensemble des câbles aériens** pour les protéger des vents les plus forts

Mettre fin à la pauvreté à Mayotte

Le cyclone Chido est intervenu dans un contexte social de précarité déjà alarmant à Mayotte.

Les Mahorais·es sont asphyxiés par la vie chère : **les produits alimentaires coûtent par exemple 30 % de plus** que dans l'Hexagone. Se soigner coûte 16,9 % plus cher. Les communications, 11,9 % plus cher. En matière de logement, le prix de location mensuel par mètre carré de surface habitable au 1er janvier 2022 s'établissait en moyenne à 8,76 euros à Mayotte, tandis que la moyenne nationale s'établit à 6,05 euros, selon l'Union sociale pour l'habitat Outre-mer (USHOM)¹⁹. Globalement, l'Insee montre qu'en 2022²⁰, *“Pour consommer comme un ménage moyen de France métropolitaine, il faut dépenser (...) 18 % [de plus] à Mayotte (...)”*. Dans la même étude, l'Insee montre aussi que depuis 2015, les écarts de prix avec la France métropolitaine ont augmenté pour les cinq DOM (Département d'Outre-mer) et particulièrement *“L'augmentation est plus marquée à Mayotte et en Guadeloupe : elle est de +3 points dans chacun des deux territoires.”*

Dans le même temps, **77 % des habitant·es vivent sous le seuil de pauvreté, soit 5 fois plus que dans l'Hexagone**. Le taux de chômage atteint 37 %. En 2018, l'Insee indiquait que **la moitié de la population vivait avec moins de 260 euros par mois**, soit un niveau de vie médian six fois plus faible qu'en France hexagonale. L'indice de développement humain (IDH) de Mayotte est de 0,64, bien en deçà de celui de la France hexagonale (0,87). Cet écart s'explique par plusieurs facteurs, notamment le faible niveau d'accès aux soins et à l'éducation, ainsi qu'un PIB par habitant très bas : 11 579 € en 2022 contre 38 775 en moyenne nationale.

Pourtant, les Mahorais·es ne bénéficient pas des mêmes droits sociaux que leurs concitoyen·nes dans l'Hexagone. Le SMIC horaire brut est de 8,98€ contre 11,88€ dans le reste de la France, le revenu de solidarité active (RSA) est fixé à 50 %²¹ du montant hexagonal et le montant des aides aux demandeurs d'asile non précisé²². D'autres aides sociales sont également moins importantes à Mayotte telles que les allocations familiales à partir du troisième enfant. Le complément familial, l'allocation de rentrée scolaire (ARS), la prime d'activité,

¹⁹ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-eco/l16b2640_rapport-fond#

²⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7648939>

²¹ <https://www.moneyvox.fr/votre-argent/actualites/99634/caf-pourquoi-on-ne-touche-pas-les-600-euros-du-rsa-a-mayotte>

²² Duchesne, A. (2023) . Mayotte : mutations démographiques et multiples enjeux politiques. Population & Avenir, n° 763(3), 14-16

l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le RSA et les aides au logement sont aussi assorties de conditions nettement moins favorables²³. **Comment peut-on encore justifier de tels écarts, imposés à la population la plus pauvre de France ?**

Les mesures prises après Chido apparaissent en décalage absolu avec la réalité sociale et les besoins.

Un décret du 18 décembre 2024²⁴ prévoit certes des mesures de blocage des prix jusqu'au 18 juin 2025. Mais elles ne concernent qu'**un nombre limité de produits** : l'eau en bouteille en plastique, les produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène, les intrants agricoles, les produits et matériaux de construction. Et d'autre part, **les prix ne sont bloqués qu'au niveau de ceux atteints le 13 décembre 2024, soit des prix excessivement élevés**, comme indiqué ci-dessus.

Le projet de loi d'urgence pour Mayotte prévoit aussi, jusqu'au 31 mars 2025, une très brève prolongation du bénéfice des prestations sociales versées aux assurés résidant à Mayotte et des droits des bénéficiaires de l'ARE (Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi), de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique) et de l'ATI (Allocation des travailleurs indépendants) qui arriveraient en fin de droit à compter du 1er décembre 2024, avec la possibilité de les prolonger jusqu'au 31 décembre par décret. Ces mesures sont bienvenues mais constituent de bien maigres palliatifs. **Ni l'alignement du SMIC, ni celui des prestations sociales sur l'Hexagone ne sont à l'ordre du jour de ce Gouvernement.**

Nos propositions

- **Aligner le SMIC sur l'Hexagone** et le porter à 1600 euros net sur l'ensemble du territoire national
- **Étendre la prime vie chère** aux travailleur·euses rémunérés au SMIC et aux bénéficiaires des minimas sociaux
- **Aligner les prestations sociales** sur l'Hexagone.
- **Créer un complément de bourse** pour les étudiant·es à Mayotte
- Mettre en place un **chèque alimentaire mensuel** pour aider les ménages les plus modestes

²³ Sénat, Rapport d'information Soutien à la parentalité : agir pour toutes les familles des outre-mer n° 870 (2022-2023), déposé le 11 juillet 2023

²⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050793673>

- **Annuler les dettes d'eau, d'électricité, de loyer et de téléphonie** au moins du 14 décembre au 31 mars 2025
- **Bloquer à la baisse les prix** de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des télécommunications
- **Étendre le bouclier qualité-prix** aux produits liés à la communication, à l'électroménager et aux pièces détachées
- **Renforcer l'encadrement des marges** de la grande distribution
- **Renforcer les moyens des Observatoires** des prix, des marges et des revenus (OPMR)
- **Expérimenter l'alignement des prix de vente** des produits destinés aux commerces de proximité sur ceux vendus aux grandes surfaces par les grossistes
- Intégrer Mayotte dans la liste des territoires pouvant avoir recours au **dispositif expérimental d'encadrement des loyers** actuellement en vigueur en zone tendue.
- **Aligner le prix des colis postaux** sur le tarif intra-Hexagone (notamment pour dons de matériels privés et communautaires)
- **Plafonner les billets d'avion** au départ de Mayotte pour Paris et la Réunion sur l'année 2025 (800€ A/R DZA-CDG ; 300€ A/R DZA-St Denis).

Garantir la sûreté à Mayotte

La sûreté à Mayotte : un enjeu social

Le cordon intellectuel a sauté depuis bien longtemps ; de plus en plus de responsables politiques font le lien entre migrant·es et délinquance. Un lien qui ne s'appuie pourtant sur aucune donnée scientifique et allant à rebours de l'ensemble des travaux réalisés à ce sujet. Ceux-ci montrent au contraire, que **la première cause de la délinquance est la misère**. La misère sociale en premier lieu, mais aussi la misère causée par **le mépris institutionnel qu'offre l'État aux plus précaires du pays**. Or, en la matière, Mayotte est un microcosme. La santé, l'école, le logement, l'emploi, l'eau : autant de sujets délaissés par l'État. **Dans le département le plus pauvre de France**, les besoins fondamentaux ne sont pas assurés ; un accès à l'eau réduit, le droit à la santé bafoué, des logements indignes. Autant d'éléments constitutifs d'un terrain particulièrement fertile à l'émergence de la délinquance. **C'est quand les digues sociales cèdent que la délinquance apparaît**.

Lorsque le Gouvernement s'attaque, sans résultats, **aux conséquences**, la France insoumise propose de s'attaquer **à la cause** : la misère sociale. Des méta-analyses de 34 études agrégées ont montré le lien indéniable entre pauvreté et délinquance²⁵. En effet, la pauvreté explique environ 12 % des variations dans les taux de délinquance. Une étude menée par l'United Nations Office on Drugs and Crime a démontré que, **dans les zones où plus de 30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, les taux de crimes violents sont en moyenne 40 % plus élevés** que dans des zones plus favorisées. Par ailleurs, une des conclusions de la commission nationale sur les causes et la prévention de la violence, la principale raison du nombre élevé de crimes et de délits aux États-Unis est la pauvreté.

La délinquance à Mayotte : l'illustration de la politique ultra répressive anti-migrant·es inefficace

Les années précédant le Cyclone Chido se sont caractérisées par **une surenchère sécuritaire**, notamment menée par l'ancien ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin avec l'opération "*Mayotte place nette*". Faisant un lien étroit entre migrant·es et insécurité, les opérations **Wuambushu 1 et 2** avaient pour but de lutter contre l'immigration illégale, l'insécurité et le logement insalubre.

²⁵ *Poverty, Income Inequality, and Violent Crime*, Hsieh & Pugh, 1993

Aucun des trois problèmes n'a été résolu : c'est un échec total. L'opération "*Mayotte place nette*" a duré quelques mois, **autant de mois durant lesquels les droits humains ont été niés, la dignité humaine violée et la loi contournée.**

Le préfet se satisfait pourtant de l'interpellation d'une centaine de "chefs de bande" parmi lesquels un élève de troisième du collège de Ouangani ou encore un fonctionnaire accusé d'avoir loué 17 logements insalubres. **La plupart des grands criminels, eux, sont encore sur l'île, libres.** Les premiers chiffres montrent une situation inchangée, voire aggravée comme le témoigne à France Info l'écrivaine mahoraise Yasmina Aouny "*de notre point de vue, Wuambushu a été le déclencheur d'un niveau supérieur de violence, car les bandes se sont mises en ordre de bataille*".

La politique répressive menée par Gérard Darmanin, et aujourd'hui par Bruno Retailleau, s'inscrit dans la continuité des actions des gouvernements précédents. En témoigne le "*plan global de sécurité, de prévention de la délinquance et de lutte contre l'immigration clandestine à Mayotte*", présenté par Bernard Cazeneuve lorsqu'il était le ministre de l'Intérieur de François Hollande. Ce plan établissait déjà un lien implicite entre migrant·es et délinquance, déjà une approche répressive, déjà un échec. Le nouveau gouvernement de François Bayrou emprunte la même voie, avec les mêmes personnes.

Nos propositions :

Pour lutter contre la délinquance, la France insoumise propose un projet fondé sur 4 piliers : l'investissement massif dans les services publics et l'éradication de la pauvreté (développés dans les propositions précédentes), la prévention spécialisée, la réorganisation de la police judiciaire et l'établissement d'une police de proximité.

→ La prévention spécialisée, maillon essentiel pour éviter la délinquance à Mayotte

- Un **plan de recrutement d'éducateur·ices spécialisé·es et d'éducateur·ices de rue** dans les clubs de prévention, en lien avec l'Assemblée départementale de Mayotte
- Assurer la **coordination entre acteurs de la prévention et police** dans le respect des prérogatives de chacun

- Assurer le **lien avec la protection judiciaire de la jeunesse** et le service pénitentiaire d'insertion et de probation

- **La réorganisation de la police judiciaire et l'établissement de la police de proximité à Mayotte au service de la population : l'objectif des gardiens de la paix doit être la tranquillité publique.** Cet enjeu est primordial à Mayotte. En **resserrant les liens entre les services de police et la population**, la confiance et la sûreté seront restaurées.
- Les policier·es seront affecté·es à des **aires géographiques à taille humaine.**
- Les policier·es de proximité auront pour objectif la **tranquillité publique** et utiliseront tous les outils de désescalade à leur disposition.
- Redéployer des effectifs s'occupant de la tranquillité publique à Mayotte
- **Une police judiciaire respectueuse de la procédure et des droits, sous le contrôle des magistrat·es**

- La traite d'être humain, le trafic de drogue, le grand-banditisme : autant d'enjeux présents à Mayotte qui nécessitent **une réponse** passant par **une réorganisation du recrutement, de la formation et la gestion des effectifs de police et de gendarmerie.**

Reconstruire une école de l'égalité et de l'émancipation à Mayotte

Une situation catastrophique bien avant le cyclone

Le 31 août 2023, à la veille de la rentrée scolaire, la Défenseure de droits alertait face aux “*entraves au droit à l'éducation des enfants*” et dénonçait les “*ruptures de droits persistantes pour les enfants ultramarins*”²⁶. En effet, “*le nombre de mineur-es non scolarisés à Mayotte est estimé à plus de 15 000. Cette situation de non-accès à l'éducation de toute une partie des enfants du département perdure depuis plus de 10 ans*”. Mayotte est le plus jeune département de France, les moins de 20 ans représentent 55 % de la population mahoraise, mais rien n'est prévu pour eux.

Le rapport d'information sur l'évaluation de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance de juin 2023 dont le député de la France insoumise Jérôme Legavre était rapporteur révélait un “*manque de salles de classe particulièrement prononcé dans la zone urbaine de Mamoudzou – où entre 60 et 80 % des écoles fonctionnent avec des horaires décalés – et, à plus forte raison, dans l'est de l'île de Grande-Terre, où [il y a des] écoles aux locaux « insalubres »*”. Le rapport²⁷ évoque “*la saturation des écoles*” qui a entraîné la mise en place d'un système de rotation des élèves plutôt qu'une construction massive d'établissements. Les heures de cours de chaque groupe d'élèves y sont concentrées sur une demi-journée, au lieu d'une journée complète. Il met également en avant que **le nombre d'élèves par classe à l'école maternelle est nettement supérieur à la moyenne nationale.**

La commission d'enquête sur la gestion des risques naturels majeurs en Outre-mer a aussi révélé que **plus de 80 % des établissements scolaires ultramarins ne respectent pas les normes parasismiques et paracycloniques modernes.**

Une rentrée scolaire impossible

Le jeudi 9 janvier 2025, Manuel Valls reconnaissait encore que « *30 % des établissements scolaires sont impraticables* », tout en appelant à « *organiser cette rentrée* ». Pourtant, selon lui, environ « *2 000 sinistrés* » occupent encore des écoles. Le Plan “Mayotte debout” prévoyait une rentrée des personnels à

²⁶<https://www.defenseurdesdroits.fr/rentree-scolaire-et-acces-leducation-les-5-points-de-vigilance-de-la-defenseure-des-droits-370>

²⁷https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b1331_rapport-information#_Toc256000013

partir du 13 janvier et une évacuation des personnes qui avaient trouvé refuge dans les établissements scolaires. Dans une lettre ouverte de la FNEC FP-FO de Mayotte²⁸ à la ministre Élisabeth Borne publiée le 7 janvier, le syndicat explique que *“sans solution, elles sont contraintes de reconstruire un abri avec des tôles tout en sachant les risques encourus.”* Il décrit une réalité qui contraste fortement avec les propos du Gouvernement : *“aux abords et à l’intérieur des établissements, les déchets et les gravats ne sont toujours pas triés et relevés. Les mouches, les moustiques, les rats se reproduisent : les enseignants redoutent les maladies telles que le chikungunya, la dengue, le paludisme et la leptospirose.”* Les routes ne sont pas encore dégagées et des *“élèves affaiblis ne sont pas en mesure de parcourir des kilomètres supplémentaires pour rejoindre un établissement qui n’est pas le leur pour quelques heures de cours : ils ne viendront pas tout simplement.”* De nombreuses familles n’ont toujours pas d’eau ni de nourriture en quantité suffisante. Le matériel scolaire est perdu. L’intersyndicale a déposé un préavis de grève reconductible. La date du retour des enseignant·es puis des élèves a été reportée à la semaine du 20 janvier pour les premiers et du 27 janvier pour les seconds. Le recteur de l’académie de Mayotte, Jacques Mikulovic, comptait alors 39 écoles qui ne sont pas en état de fonctionner et 5 collèges et lycées *“plus sévèrement touchés”*, sur les 220 écoles et 33 collèges et lycées. Un état des lieux du bâti scolaire doit être réalisé d’ici le 24 janvier.

Nos propositions

- **Réouvrir des établissements scolaires uniquement si les conditions de sécurité** le permettent et s’ils sont dotés du matériel nécessaire pour pouvoir assurer les cours
- **Ne pas évacuer de bâtiment sans une solution de relogement**
- **Intégrer l’ensemble des établissements scolaires, lycée compris, en zone REP+** avec les moyens afférents ce qui permettra une baisse drastique du nombre d’élèves
- **Créer une commission** réunissant État, collectivités territoriales, enseignants et parents d’élèves **afin de planifier la construction et rénovation des établissements** ainsi que le suivi des constructions. Ces nouvelles constructions prennent en compte la nécessité d’**accroître le nombre de places** et sont **adaptées aux risques naturels majeurs** (cyclones, séismes). Elles ont pour objectif de mettre fin au système des

²⁸ <https://www.fo-fnecfp.fr/lettre-ouverte-de-la-fnec-fp-fo-de-mayotte-a-la-ministre-elisabeth-borne/>

rotations tout en privilégiant la construction d'établissements à taille humaine.

- **Équiper les établissements de cantines** afin que les élèves puissent avoir au moins un repas par jour et d'un système de purification de l'eau et de toilettes aux normes compte tenu du risque de propagation de maladies.
- **Mesures en faveur des personnels** : immédiatement, l'aide exceptionnelle de 2000 euros est désormais versée à tous les personnels. Une hausse de l'indexation des salaires de 20 points pour compenser le coût de la vie et permettre de pourvoir les postes manquants. Un plan de titularisation des contractuels est mis en place.
- **Élaborer un protocole d'alerte cyclonique** dans le cadre des PPMS intégrant les plans ORSEC et les plans communaux de sauvegarde. Ce protocole devra mettre en place des formations pour les personnels.
- **Créer une cellule de suivi psychologique** dans chaque établissement scolaire

Établir un système de santé pour notre bien commun

Un service public défaillant bien avant le cyclone

L'offre de soins à Mayotte est insuffisante et les Mahorais en subissent quotidiennement les conséquences. En septembre 2020, le Défenseur des droits affirmait que les droits fondamentaux n'étaient "*pas effectifs*" sur l'archipel notamment du fait du "*manque d'infrastructures de soins*"²⁹. Alors que la population y est particulièrement précaire et que le manque d'accès à l'eau potable entraîne la propagation de maladies telles que le choléra, la diphtérie, l'hépatite A, la fièvre typhoïde et la diphtérie (taux de déclaration environ 70 fois plus élevé que le taux d'incidence de la France hexagonale), Mayotte ne compte **que 260 médecins pour plus de 320 000 habitants** (donc 81 médecins pour 100 000 personnes, contre 353 médecins pour 100 000 habitants en moyenne en France hexagonale) et **le nombre de lits d'hospitalisation disponibles représente à peine 40 % de la moyenne nationale** (1,6 lit pour 1000 habitant à Mayotte contre 3,6 dans l'Hexagone). Il y a même moins de 12 médecins libéraux pour 100 000 habitants contre 169 en Hexagone et seulement 6 médecins spécialistes libéraux. On dénombre également seulement 9 dentistes, tous libéraux, sur l'archipel au 1er janvier 2024. **L'unique centre hospitalier de Mayotte (CHM) est complètement saturé** et ne peut répondre aux besoins de prise en charge. Il lui faudrait par exemple 15 salles d'accouchement au lieu de 7 afin de correspondre aux standards nationaux. De nombreux postes ne sont pas pourvus et toutes les spécialités médicales n'y sont pas représentées. En septembre 2023, il n'y avait plus que 3 médecins titulaires contre 37 en principe nécessaires au bon déroulement du service.

Près de la moitié de la population renonce donc souvent aux soins (47 % selon le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte) et **les étrangers qui y vivent ont moins accès à la santé qu'en Hexagone** puisque l'Aide médicale d'État ne s'y applique pas. Pire encore : en octobre 2023, des associations locales dénoncent des contrôles d'identité et des interpellations par les forces de l'ordre aux abords des centres de santé et craignent qu'il y en ait également au niveau des points d'eau³⁰.

Le projet régional de santé 2023-2028³¹ prévoit des mesures afin de combler toutes les défaillances de l'archipel qui est selon le Conseil

²⁹ https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=19556

³⁰ <https://www.mediapart.fr/journal/france/291023/mayotte-face-au-manque-d-eau-et-de-soins-un-tri-indigne-des-habitants-s-opere>

³¹ <https://www.mayotte.ars.sante.fr/media/115950/download?inline>

économique, social et environnemental de Mayotte *“l’un des plus grands déserts médicaux français”*. Parmi ces mesures on retrouve des actions prioritaires telles que la construction d’un second site hospitalier à Combani alors que le démarrage des travaux pourrait être repoussé à 2028, augmenter le nombre de professionnels de santé ou encore prévenir et maîtriser les risques infectieux pouvant survenir à la suite de catastrophes naturelles.

Une gestion dans l’urgence trop tardive et une planification future absente face aux besoins

Le cyclone est venu terrasser un système de soin particulièrement vulnérable, en endommageant le peu de structures existantes devenues inopérantes, tout en nécessitant des soins d’urgence pour les milliers de blessés.

Le Plan “Mayotte debout” comporte un chapitre dédié à la santé prévoyant la mobilisation de la réserve sanitaire de Santé publique France et un plan d’attractivité et de fidélisation pour les professionnels de la santé mais sans en préciser les contours. **Les syndicats déplorent leur mise à l’écart** et Saïd Hassani, représentant du personnel au CHM *“trouve dommage qu’on ait été exclu de tout le système du début à la fin.”*³²

Un hôpital de campagne provisoire a été établi le 24 décembre dans le stade de Cavani à Mamoudzou, il accueille en moyenne 200 personnes par jour. **“Il est arrivé dix jours après le cyclone, c’était trop tard” estime un médecin du CHM épuisé**, qui déplore également l’arrivée tardive de la réserve sanitaire. Les salarié·es du CHM estiment en effet avoir dû gérer l’ensemble des personnes affectées par le cyclone, l’hôpital provisoire faisant *“peu de post-cyclone”* selon l’un d’eux. **Les soignants de l’hôpital de campagne prennent en effet en charge beaucoup de problèmes graves datant d’avant Chido** et selon Sébastien Gaujoux, chirurgien, *“Quand ils viennent, 90 % des patients auraient déjà dû consulter : pour certains, la prévention primaire semble inexistante et l’accès aux soins limité”*³³. Mais cette structure est provisoire et les Mahorais·es craignent maintenant le moment où elle va disparaître.

³²<https://la1ere.francetvinfo.fr/mayotte/on-est-epuise-au-centre-hospitalier-de-mayotte-les-soignants-di-sent-leur-frustration-et-leur-souffrance-au-ministre-de-la-sante-1549573.html>

³³https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/12/29/a-l-hopital-de-campagne-de-mayotte-on-a-enfin-la-rolls-royce-des-soins_6472758_3224.html

Nos propositions

- **Un grand plan pluriannuel d'urgence sociale** doit être mis en œuvre, porté par une stratégie de développement durable et des moyens à la hauteur des enjeux pour **assurer l'égalité des citoyen·nes dans l'accès aux droits humains, aux biens communs et aux services publics** (Proposition de résolution du 6 octobre 2022 visant à assurer l'égalité effective entre tous les citoyens par une grande loi de développement pour les Outre-mer) dont **un plan pluriannuel d'investissement sur la santé notamment dans les équipements**
- **Garantir la santé publique pour toutes et tous**, notamment en mettant en place l'aide médicale d'État (AME) à Mayotte
- Développer un pôle santé avec **un déploiement de l'offre de soins**
- **Accélérer la construction du deuxième hôpital** annoncé dès 2019 par Emmanuel Macron et maintenir l'hôpital provisoire tant qu'il n'est pas opérationnel
- **Développer l'offre de formation en santé** à Mayotte
- **Concrétiser les mesures du projet régional de santé (PRS) 2023-2028** : réorganiser et restructurer le site de Mamoudzou, disposer d'un système de veille sanitaire permettant d'identifier précocement les alertes et assurer une réponse rapide, garantir l'accès à l'eau et l'électricité, disposer d'une cellule d'urgence médico-psychologique, territorialiser les structures de prise en charge pour faciliter l'accès des populations aux soins primaires, mettre en place un troisième SMUR (structure mobile d'urgence et de réanimation), travailler avec les associations de proximité, améliorer la vie quotidienne des professionnels de santé à Mayotte pour l'attractivité et les faire rester...

Une activité économique au service des Mahorais·es

Avec 11 579 € en 2022 contre 38 775 € en moyenne nationale³⁴, Mayotte connaît le PIB par habitant le plus bas de France.

55 % des emplois se concentrent dans le secteur tertiaire non marchand (secteur public principalement), 29 % dans le tertiaire marchand, 9 % dans la construction, 5 % dans l'industrie, 2 % dans l'agriculture³⁵. Le tissu économique mahorais représente plus de 15 000 entreprises officiellement enregistrées, dont 10 200 sont ressortissantes de la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte (CCIM). Selon les termes du rapport d'information du 15 janvier 2025 sur l'avenir institutionnel des Outre-mer, réalisé par la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, et appuyé sur le rapport de la Cour des comptes de juin 2022³⁶, *“l'économie [de Mayotte] ne produit quasiment aucune valeur ajoutée”*.

Dans ce contexte, le taux de chômage est de l'ordre de 37 % de la population active, et le taux de couverture du commerce extérieur de Mayotte est de 2 %, ce qui signifie que **l'archipel importe 98 % de ses besoins**. Par ailleurs, la part de l'économie informelle dans le PIB des Outre-mer est beaucoup plus importante que dans l'Hexagone. À Mayotte, en 2015, elle représenterait les deux tiers des entreprises marchandes et générerait 9 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises³⁷.

Il est difficile d'établir un bilan économique précis du cyclone à ce stade faute de données mais l'économie mahoraise a été violemment impactée.

"On est très inquiet pour l'économie. Les commerces de quartier n'ont pas d'électricité, ils n'ont pas d'eau, ils ne peuvent pas rouvrir. C'est vraiment la disparition totale des TPE qui risque d'arriver à la fin de cette crise", redoutait Bourahima Ali Oussen, le président de la confédération des petites et moyennes entreprises de Mayotte, le 27 décembre. *"Ce que nous attendons, c'était de la trésorerie, notamment le Fonds de solidarité, parce que beaucoup d'entrepreneurs ont tout perdu et ont besoin d'un coup de pouce. C'est l'urgence.*

³⁴ <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19624-outre-mer-inegalites-et-retards-de-developpement>

³⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4632225>

³⁶ https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20220630-rapport-quel-developpement-pour-Mayotte_0.pdf

³⁷ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cecvom/l16b1549_rapport-enquete#

On est bientôt à un mois du cyclone et on n'a pas un euro d'aide" déplorait Carla Baltus, présidente du Medef à Mayotte le 8 janvier.

Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), une enquête flash réalisée par la Chambre régionale de l'ESS de Mayotte le 30 décembre donne une idée de l'ampleur de l'impact du cyclone. Elle montrait que **seuls 39 % des salariés sont encore en activité post-cyclone** (au sein des entreprises répondantes représentant 1 495 salariés et 53 % des emplois ESS de Mayotte) et que **88 % des entreprises répondantes rencontrent des difficultés avec leur trésorerie pour payer les salaires, les créances, et les fournisseurs**. 41 % d'entre elles ont connu une interruption complète de leur activité et 47 % une interruption partielle, notamment en raison de l'impact des destructions des locaux, des destructions du matériel, de l'impossibilité d'entrer en contact avec les salariés, de l'absence de ressources essentielles (eau, électricité, internet...) ou de l'impossibilité de sécuriser les locaux.

En réponse, le Gouvernement a annoncé, avec le Plan "Mayotte debout", des aides financières d'urgence, plafonnées à 20 000 euros, compensant la perte de chiffre d'affaires à hauteur de 20 % du chiffre d'affaire moyen pour toutes les entreprises, mais le décret prévoyant ces aides n'a été publié que le 14 janvier. Le projet de loi d'urgence pour Mayotte prévoit aussi la suspension des cotisations sociales pour toutes les entreprises jusqu'au 31 mars 2025, avec la possibilité de prolonger cette suspension jusqu'au 31 décembre par décret, et l'augmentation de la prise en charge du chômage partiel jusqu'à ces mêmes dates.

À plus long terme, le Plan "Mayotte debout" du Gouvernement prévoit la mise en place d'une zone franche globale exemptant toutes les entreprises de taxes pour une durée de 5 ans. Dans un rapport de 2020, l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales avaient pourtant critiqué ce type de dispositif, soulignant que « *les exonérations sociales et fiscales zonées n'ont pas démontré leur efficacité en matière de création d'entreprises et d'emplois.* ». Une fois de plus, le Gouvernement persiste dans l'impasse de sa politique de l'offre et démontre son absence de vision pour une refondation économique de l'archipel fondée sur ses besoins et ses atouts.

Nos propositions:

Mayotte, comme le reste des Outre-mer, peut pourtant se placer aux avant-postes de la bifurcation écologique et du progrès social.

- **Mettre en place un fonds de solidarité** (type COVID), prenant en charge au minimum 50 % des pertes de chiffre d'affaires, sans plafond et sur une durée de 6 mois
- **Créer un dispositif exceptionnel d'activité partielle** avec une prise en charge à 100 %
- **Mobiliser des financements adaptés** : le prêt "CatNat" et le fonds d'épargne dédié de la Caisse des Dépôts doivent inclure des conditions spécifiques à Mayotte, permettant le refinancement des PGE non amortis avec un amortissement maximal de 10 ans et un différé d'un an. La garantie de l'État pour préfinancer les fonds européens est indispensable.
- **Créer une cellule de soutien** aux entreprises sinistrées pour coordonner leur accompagnement et évaluer les dommages subis
- **Réserver une part** minimale de 50 % des marchés publics passés dans le cadre de la reconstruction de Mayotte **aux entreprises locales, en particulier les TPE et PME**, et, pour les entreprises non-locales, favoriser celles qui s'engagent à **recruter des Mahorais·es** pour la durée des travaux
- Permettre, dans les cas de difficultés durables pour les TPE et PME, de **conclure des plans d'apurement** permettant d'étaler les dettes sociales sur une durée de 60 mois, pénalités et majorations de retard pour les dettes inclus
- Permettre, dans le cas de difficultés durables pour les TPE et PME, **l'abandon partiel des créances de cotisations et contributions sociales et patronales** dues au titre des rémunérations versées pendant la période comprise entre le 14 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, sous certaines conditions et dans la limite de 50 % de celles-ci.
- **Mettre en œuvre un plan d'autonomie énergétique** à partir des énergies renouvelables disponibles, terrestres (géothermie, solaire, éolien) et marines (éolien, utilisant les différences de températures, géothermie, etc.)
- **Instaurer un bouclier douanier** via une taxe kilométrique en faveur des productions locales à faible empreinte écologique
- **Identifier les besoins en main d'œuvre et en formation professionnelle** adaptés à chaque territoire, notamment en lien avec la bifurcation écologique et investir dans ces secteurs : tourisme vert et bleu, énergies renouvelables, agriculture et pêche écologiques, nouvelles technologies

- **Créer des lycées professionnels maritimes et des formations supérieures** pour en faire des territoires pilotes de l'économie de la mer
- **Renforcer les coopérations** avec les communautés économiques régionales (CER)³⁸

³⁸ <https://au.int/fr/cers>

Une agriculture et une pêche qui nourrissent la population et celles et ceux qui en vivent

1 300 agriculteur·rices sont affiliés à la Mutualité sociale agricole (MSA) à Mayotte en 2021, mais l'archipel en compterait en réalité bien plus. Le recensement agricole de 2020 décompte notamment 4 315 exploitants agricoles « professionnels » sur l'archipel, c'est-à-dire ayant un projet de commercialisation. En outre, 2 500 familles environ pratiquent aussi une agriculture vivrière d'après la Chambre d'agriculture. Les exploitations sont petites, de 1,4 hectares en moyenne, et dépassent rarement les 10 hectares. Pour 80 % d'entre elles, la production brute standard annuelle est inférieure au 25 000 euros, et seules 2 % dépassent les 100 000 euros. En 2022, **Mayotte dépendait à 65 % des importations pour son alimentation**, une dépendance relativement moins élevée que dans la plupart des Outre-mer.

Ainsi, avant le cyclone, l'archipel se distinguait par ses **jardins mahorais qui lui assuraient une certaine autonomie alimentaire**. Représentant près de 80 % des surfaces agricoles locales, le jardin mahorais est une forme d'agroforêt, où pousse une variété de produits (banane légume, coco, manioc, songe, fruits, etc.) sur de petites parcelles, servant majoritairement à l'autoconsommation des familles. Joël Huat, chercheur-agronome au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement durable (Cirad), explique que jusqu'alors, ces jardins ont été le « *garde-manger naturel de Mayotte* » pendant les crises qu'a connues l'archipel. « *L'agriculture mahoraise représente une faible part de son économie formelle, mais son rôle social et nourricier reste primordial* », souligne par ailleurs l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (la banque centrale déléguée) dans son rapport annuel de 2021.

Cette agriculture peu structurée permettait notamment de garantir "*une quasi-autosuffisance pour les bananes et le manioc, qui sont à la base de l'alimentation des Mahorais*", selon Joël Huat. Saïd Anthoumani, président de la Chambre d'agriculture de Mayotte souligne que sans cette agriculture "*familiale et vivrière, il y a un risque grave pour la souveraineté alimentaire de l'archipel.*"

Or les exploitations agricoles de Mayotte ont été ravagées par Chido.

La plupart des infrastructures n'ont pas tenu, notamment les "bangas" précaires utilisés pour l'élevage. Selon les estimations de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs (JA), **80 % des cheptels ont été décimés, 90 % des serres détruites et les cultures mises à terre ou arrachées.** *« Dans l'immédiat, on a besoin de tronçonneuses pour déblayer et accéder aux terrains, de matériel pour planter efficacement, et de semences pour relancer les cultures, selon Ange-Michel Dusom, président des JA de Mayotte. Il faut aussi que l'État verse les aides que les agriculteurs attendaient déjà avant le cyclone, comme l'indemnisation pour la sécheresse de l'été dernier. » « **Deux ou trois ans minimum seront nécessaires pour retrouver le niveau d'autosuffisance de Mayotte avant le cyclone Chido,** estime Joël Huat, chercheur au CIRAD. *Il faudra garder la spécificité mahoraise, une agroforêt diversifiée et sans intrants chimiques.* ».*

Le Gouvernement n'a pas pris la mesure de la situation. Une aide de 1000 € pour les 1350 exploitations agricoles affiliées à la MSA a été prévue dans le Plan "Mayotte debout". **Une aide qualifiée "d'indécente"** par la Confédération paysanne et le Modéf, ce dernier demandant une aide de 7 000 € par exploitation. D'autres mesures d'urgence ont été prévues : la fourniture de bâches pour la protection des installations agricoles, de l'approvisionnement en nourriture pour le bétail, la mobilisation des fonds européens pour la reconstruction des installations agricoles, le blocage des prix des intrants agricoles. **Des mesures dans l'ensemble bienvenues mais qui nécessitent de se concrétiser réellement sur le terrain et d'être largement renforcées.**

Nos propositions :

- **Débloquer une aide d'urgence** de 7000 euros par exploitant·e agricole
- Créer une « **dotation pour la survie pré-production** » des agriculteurs·rices, équivalente au Smic mensuel pendant un an.
- Prendre en charge via l'État les **frais nécessaires pour la reconstruction des fermes locales**
- **Accélérer le versement des aides ordinaires accordées avant** le cyclone mais encore non perçues : les aides de la Politique agricole commune (PAC) classiques (900 euros annuels par hectare en moyenne, distribués à 2 000 exploitations), les aides PAC bio (un vingtaine d'exploitation),

celles allouées après la sécheresse de 2023 ou après la crise ukrainienne (plus de 1.300 fermes dans les deux cas).

- Déplafonner l'aide PAC bio
- **Créer une Chambre d'agriculture de plein exercice** à Mayotte disposant de moyens renforcés pour fonctionner
- Tendre vers l'**autosuffisance alimentaire** en soutenant la bifurcation écologique de l'agriculture et les filières agroalimentaires locales
- **Renforcer le financement des mesures agro-environnementales et climatiques et des aides à l'agriculture biologique**
- **Garantir des prix rémunérateurs** aux agriculteurs·rices, notamment en s'appuyant sur la proposition de loi instaurant des prix plancher adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale
- **Renforcer les aides aux jeunes agriculteurs·rices** et à l'installation
- Renforcer le **financement du portage foncier agricole d'intérêt général** pour faciliter l'accès à la terre.

Garantir un accueil digne des migrant·es

“On peut parler d’un esclavage moderne” : voilà les mots utilisés par le chercheur Luc Legeard pour décrire la situation des sans papiers à Mayotte en 2012. Depuis, la situation des migrant·es à Mayotte s’est détériorée. Risquant leurs vies, fuyant l’extrême misère et voyant en Mayotte l’espérance d’une vie convenable, les migrant·es embarquent dans des *kwassa-kwassa* souvent défectueux et surchargés, traversant l’océan sur plus de 50 kilomètres. Ceux ayant pu survivre au périple **(10 000 personnes auraient trouvé la mort ces dernières années dans le bras de mer séparant Anjouan de Mayotte³⁹)** se confrontent à l’antithèse de ce qu’est censé offrir le pays des Lumières, huitième puissance du monde. Arrivé·es sur place, ils et elles sont enfermés dans des centres de rétention, dans des conditions inhumaines, **bafouant les droits humains comme le dénoncent plusieurs associations** (Cimad, Solidarité Mayotte, France Terre d’asile). Le centre de rétention administrative de Mayotte a eu, à lui seul, plus de personnes enfermées en 2022 que tous les centres de l’Hexagone réunis : 15 922 personnes enfermées en CRA dans l’Hexagone contre 26 020 à Mayotte. **Hommes, femmes et enfants sont détenus dans des conditions indignes et incompatibles avec les principes fondateurs de la République française. La France a été condamnée en 2020 par la Cour européenne des droits de l’homme (CEDH) pour non-respect des droits des enfants à travers la rétention administrative des mineurs considérés comme étrangers à Mayotte.**

Depuis plus de 15 ans, les réformes successives ont créé un **droit différencié entre l’Hexagone et Mayotte** en matière d’immigration **qui n’a eu strictement aucun impact sur les flux migratoires**. Parmi ces mesures, on compte l’effet non-suspensif du recours contre une obligation de quitter le territoire français (OQTF), contraire à la Convention européenne des droits de l’Homme comme l’a jugé la CEDH, le durcissement du droit du sol à Mayotte par la loi *asile et immigration* de 2018, un droit d’asile accéléré et précarisé, un enfermement dans les centres de rétention facilité et prolongé, etc. Pour quels résultats ? Aucun, sinon joindre toujours plus de xénophobie dans la politique menée à Mayotte en matière migratoire. Avec l’instauration de ces régimes dérogatoires et répressifs, il existe un véritable risque d’abrogation du droit du

³⁹[https://www.humanite.fr/monde/comores/ces-passeurs-ont-organise-ce-chavirage-de-maniere-deliberee-un-naufrage-fait-au-moins-25-morts-entre-les-comores-et-mayotte](https://www.humanite.fr/monde/comores/ces-passeurs-ont-organise-ce-chavirage-de-maniere-deliberee-un-nauffrage-fait-au-moins-25-morts-entre-les-comores-et-mayotte)

sol à Mayotte, qui serait un premier pas vers une possible extension de cette abrogation à l'ensemble du territoire français.

Le cyclone Chido a frappé de plein fouet les Mahorais·es, emportant des vies et semant la désolation.

Parmi les victimes, de nombreux migrant·es, souvent en situation irrégulière, privé·es même du refuge précaire d'un *banga*. Terrifiés par les forces de l'État, qu'ils perçoivent comme une menace après qu'ils aient été traqués, beaucoup n'ont pas cru aux alertes, pensant à un piège. Isolés, **ils ont affronté l'impensable**. Quant au **bilan exact de ces vies perdues, il restera probablement inconnu**, du fait de leur invisibilité.

Pourtant, **le deuil a laissé vite place à l'indécence**. Alors que Mayotte vit la plus grande crise humanitaire de ces 70 dernières années, Bruno Retailleau, Sébastien Lecornu et Manuel Valls considèrent que, "*sans fermeté migratoire, nous reconstruirons sur du sable*". La rapporteure au projet de loi d'urgence à Mayotte, Estelle Youssoupha, après avoir considéré l'immigration comorienne comme une "*annexion*" par peuplement, propose de supprimer le droit du sol à Mayotte. Durant sa déclaration de politique générale, Bayrou pose le principe des actions qui seront menées dans les semaines à venir : "*L'immigration illégale est un facteur de déstabilisation sur la société mahoraise*". Autant de **propos indignes et inutiles face à la situation**. La France insoumise apporte des **solutions dignes et cohérentes** avec les **principes républicains** que sont : **liberté, égalité, fraternité**.

Nos propositions :

- Supprimer le titre de séjour territorialisé
- Renouer une diplomatie équilibrée et déterminée avec les Comores pour s'attaquer aux causes des migrations
- Refuser toute remise en cause du droit du sol et toute mesure relative au droit des étrangers dérogoire par rapport au droit national

Les Outre-mer à l'avant-garde de la bifurcation écologique

Une biodiversité unique

Avant le cyclone, l'archipel se démarquait par ses jardins mahorais qui contribuaient à une certaine production alimentaire, bien que modeste. Constituant **près de 80 % des surfaces agricoles locales, le jardin mahorais est une forme d'agroforêt**, où pousse une grande variété de produits (banane légume, coco, manioc, songe, fruits, etc.) sur de petites parcelles, **servant majoritairement à l'autoconsommation des familles**. De plus, Mayotte dispose d'une **biodiversité unique** : son immense lagon, de 1 100 km², entouré d'une double barrière de corail, abrite 250 espèces de coraux et plus de 2 300 espèces marines, dont des tortues et des mammifères marins. La mangrove, couvrant 667 hectares, joue un rôle clé dans la filtration des eaux, la protection contre l'érosion et l'hébergement de nombreuses espèces, dont 43 d'oiseaux. Ses forêts tropicales, humides et sèches, hébergent **200 espèces d'arbres et arbustes**, tandis que **les zones humides et les plages contribuent à préserver l'équilibre écologique**. Cette biodiversité, **au-delà de sa valeur écologique, soutient les activités économiques locales** comme la pêche et le tourisme.

Outre son impact positif sur l'économie locale, l'exceptionnelle biodiversité de Mayotte inclut une **barrière de corail** qui joue plusieurs rôles essentiels :

- **un rôle alimentaire**, au sens où les coraux nourrissent des poissons coralliens, qui eux-mêmes nourrissent des poissons carnassiers. En garantissant le peuplement de poissons, le récif garantit un stock de nourriture,
- **une protection des risques naturels**, notamment des tsunamis, en cassant l'énergie des vagues. Elle permet aussi d'avoir un lagon avec une eau calme qui à la fois protège les installations humaines sur le littoral et développe une variété d'espèces propre à ce milieu,
- **l'épuration des eaux** avec les éponges présentes sur le récif.

Or, l'urbanisation croissante et les aménagements sur les bassins versants accélèrent les processus d'érosion des sols et la détérioration de la barrière.

Les volumes d'eaux polluées atteignant le lagon ont fortement augmenté ces dernières années avec l'accroissement de la consommation d'eau et la multiplication des rejets d'eaux usées. L'assainissement diffus est un problème

majeur avec seulement 10 % de la population raccordés à un réseau d'assainissement.

Cependant, **la situation environnementale reste, en temps normal, alarmante**, notamment en matière de gestion des déchets. L'archipel fait face à une prolifération des décharges sauvages, accentuée par une infrastructure encore embryonnaire : **la première déchetterie n'a ouvert qu'en 2023**⁴⁰. Les dépôts illégaux, particulièrement nombreux dans les quartiers informels, contribuent à la dégradation des sols et des eaux, et favorisent **la propagation de maladies comme la leptospirose, dont le taux est 70 fois plus élevé qu'en Hexagone**. Avec 67 % des déchets enfouis, contre 15 % en Hexagone, et un tri sélectif quasiment inexistant, Mayotte est confrontée à un système de gestion inefficace. Par ailleurs, le coût de gestion des déchets atteint 163€ par habitant, bien au-dessus de la moyenne nationale (93€), alors que les collectivités peinent à recouvrer les taxes nécessaires pour améliorer leurs infrastructures. **L'absence d'éco-organismes et une réglementation mal adaptée aux réalités locales aggravent cette crise environnementale, nécessitant des mesures ambitieuses pour restaurer l'équilibre écologique et sanitaire.**⁴¹

Le cyclone a détruit l'écosystème mahorais

Des arbres déracinés, des cours d'eau sortant de leurs lits, des lémuriens mourant de faim... Même si le bilan environnemental n'est pas encore réalisable comme le précise l'Office national des forêts (ONF), les premières données montrent un écosystème ravagé. **La quasi-totalité des surfaces forestières qui couvraient 20 % du territoire ont été dévastées**. Les arbres ont au mieux perdu leurs feuilles, au pire été déracinés, favorisant le ruissellement et l'érosion. Beaucoup de terre étant mise à nu, le ruissellement de la boue lors des pluies entraîne un **risque d'envasement du lagon**, ce qui menace les coraux et la survie de plusieurs dizaines d'espèces marines. **De nombreuses exploitations agricoles ont aussi été ravagées**. La plupart des bâtiments utilisés pour l'élevage étant des « *bangas* » précaires, peu d'infrastructures ont tenu et les cheptels ont été décimés. Les serres ont été détruites, les cultures mises à terre, voire déracinées par la force du vent.

« *Deux ou trois ans minimum seront nécessaires pour retrouver le niveau d'autosuffisance de Mayotte avant le cyclone Chido* », estime Joël Huat,

⁴⁰ [Les déchets en Outre-mer : une situation « intenable »](#)

⁴¹ [Les déchets en Outre-mer : une situation « intenable »](#)

chercheur au CIRAD (*Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement*). **Mais les espoirs sont permis : après plus d'un mois, les premières feuilles commencent à pousser**, la nature reprend ses droits. Pour autant, et comme le souligne l'ingénieur agronome Emilien Dautrey, il faut éviter que les zones défrichées par Chido, ne soient cultivées : *"Là, si on met de l'agriculture à la place de forêts, ce sont des sécheresses assurées tous les ans. On va droit dans le mur au niveau des ressources en eau et de tous les autres services écosystémiques."* **Préserver la biodiversité dans sa naturelle reconstruction est un enjeux primordial** car la forêt et la mangrove sont les climatiseurs de Mayotte et le refuge des animaux, et la couverture forestière est une garantie de la ressource en eau.

Nos propositions :

→ Reconstruire Mayotte en préservant l'environnement :

- Intégrer la **gestion parcellaire des eaux de pluie** aux nouvelles règles techniques auxquelles sont soumis les nouvelles constructions et travaux
- Garantir que les mesures relatives aux constructions contribuent systématiquement à **prévenir le ruissellement** et ses effets sur les constructions.

Ne pas reconstruire contre l'environnement :

- **Plan de reforestation de l'archipel et de renaturation des mangroves** en mettant en œuvre un plan de sensibilisation aux risques naturels pour maintenir durablement une culture du risque et favoriser la résilience du territoire. **Engager immédiatement** une grande campagne de **régénération de la cocoteraie** et des **arbres fruitiers**
- **Financer** un plan de **restauration des rivières** et un **plan de sauvegarde du lagon**

Faire de Mayotte un laboratoire de la bifurcation écologique :

- Atteindre le **100 % d'énergies renouvelables** et **l'autonomie énergétique** en développant des solutions innovantes et en développant les filières de formations correspondantes
- Investir 300 millions d'euros dans **l'autonomie énergétique 100 % énergies renouvelables** des Outre-mer
- Développer **l'indépendance alimentaire**